

## Compte rendu du CTL du 22 janvier 2021 2ème convocation

Du fait des consignes sanitaires en vigueur ce jour, ce CTL s'est tenu pour partie en présentiel dans la limite de la jauge de 6 personnes et pour partie en visioconférence.

2 représentants **FO-DGFIP 43** ont pu siéger en présentiel ; l'expert désigné a siégé en visio.

La 1ère convocation avait été boycottée par l'ensemble des représentants des personnels.

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- 1 – Approbation des PV des CTL du 2 décembre 2020 et 11 décembre 2020 (pour avis)
- 2 – Volet emplois PLF 2021 (pour avis)
- 3 – Règlement intérieur relatif aux horaires variables du SGC d'Yssingeaux (pour avis)
- 4 – Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

*Ce Comité technique local est convoqué dans le contexte hors norme de crise sanitaire que connaît le pays depuis bientôt un an.*

*Depuis la mi-mars 2020, les agents de la DGFIP n'ont eu de cesse et comme toujours, d'accomplir avec professionnalisme et un engagement sans faille leurs missions de service public.*

*Pendant cette période et au-delà des beaux discours des Ministres et du Directeur Général, c'est en réalité par l'austérité budgétaire que les agents de la DGFIP ont été remerciés de leurs efforts, au travers de l'amputation de leurs jours de congés, du versement d'une prime au compte-goutte et de la diminution de leurs possibilités de promotion.*

*Au chapitre de l'austérité budgétaire, ce comité technique décline aujourd'hui localement, l'impact des 1800 suppressions d'emplois à la DGFIP avec, pour notre département, 5 nouveaux emplois en moins qui manqueront cruellement, pour l'exercice des missions après des années de cure d'amaigrissement des effectifs.*

*Voilà la triste réalité du contrat d'objectifs et de moyens cher au Directeur Général qui, comme ses prédécesseurs, condamne notre administration à la peine perpétuelle des suppressions de postes.*

*Pour couronner le tout, et comme si de rien n'était, la technostructure a poursuivi en 2020 l'avancement de son projet NRP ce qui va se traduire en ce début d'année 2021 par la fermeture de trésoreries et va entraîner par voie de conséquences, la concentration de services et de personnels.*

*Les restructurations à la DGFIP sont la conséquence des suppressions d'emplois et non le souhait de moderniser.*

*La preuve n'est plus à établir, dans la mesure où le gouvernement se refusant à créer des emplois dans la sphère publique, déficit budgétaire oblige, recourt simplement aux transferts d'emplois d'une administration vers une autre.*

*La DGFIP est devenue, depuis sa création, le réservoir de certains Ministères dits «prioritaires». Ces suppressions d'emplois mettent en difficulté l'ensemble des services, créent des dysfonctionnements, des tensions, amènent les unités, contre leur gré, à diminuer les heures d'ouverture au public.*

*Parallèlement, pour exécuter les missions, vous recrutez des contractuels, des volontaires de services civique, des apprentis, des vacataires.*

*Sur le seul second semestre 2020, ce sont déjà 470 recrutements contractuels qui ont eu lieu à la DGFIP ! Et pendant ce temps, les listes complémentaires de beaucoup de concours ne sont pas appelées. Ces prémisses annoncent un fonctionnement type France Télécom où les fonctionnaires ont fini pourchassés !*

**FO-DGFIP** combattra inlassablement la loi de transformation de la Fonction Publique qui le permet et concoure à la destruction du statut et des droits des agents !

**FO-DGFIP 43** réitère son opposition au NRP qui est un véritable démantèlement du réseau de la DGFIP et un abandon programmé et progressif de la plupart de nos missions. Missions jusqu'à présent exercées au service de l'ensemble de la population sur quelque territoire qu'elle se trouve et gage de neutralité de la Fonction Publique d'Etat.

**FO-DGFIP 43** exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP et le retrait immédiat du NRP «

En réponse aux liminaires, la présidente de séance indique que la démarche et la méthode retenue depuis l'an dernier consiste en un volume de suppressions d'emplois pluri-annuel. Ainsi 1500 suppressions effectuées en 2020, 1800 cette année et 1600 prévues en 2022, soit 4900 en 3 ans. Selon elle les petites directions ont été moins impactées. La direction locale a essayé de faire au mieux pour impacter le moins possible les agents, tout en mettant en perspective les réorganisations.

-----

## **1- Approbation des PV des CTL du 2 décembre 2020 et 11 décembre 2020**

Les procès-verbaux de CTL restent un sujet sensible entre la direction et les représentants des personnels. A l'heure actuelle, encore 2 PV de décembre 2019 et janvier 2020 n'ont pas été soumis aux votes.

La direction s'est refusée à donner une raison valable à ces retards ce qui a encore engendré un vif débat.

Concernant le PV du CTL du 02/12/2020, les représentants des personnels ont émis un avis unanime pour.

Concernant le PV du CTL du 11/12/2020, La CGT-FIP a refusé de voter, FO-DGFIP et SOLIDAIRES ont voté pour. Nous avons considéré avoir eu tous les éléments en temps utile pour valider ce PV.

## **2- Volet emplois PLF 2021**

La direction présente d'abord les différentes méthodes qui ont conduit au projet de 5 **suppressions d'emplois** dans le département.

Il y a toujours la fameuse méthode **MAGERFIP** qui consiste à mettre en adéquation les emplois aux enjeux et charges. Méthode régulièrement dénoncée par **FO-DGFIP** et qui est en fait une méthode « coup de rabot ». Les 5 suppressions nettes ne sont pas dues à des baisses de charge de travail, le « correctif charge » étant en notre faveur, mais essentiellement à « la contribution proportionnelle » telle qu'elle est définie par la méthode de la Direction Générale pour répartir les suppressions d'emplois et à « la contribution environnementale » qui a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions.

Au final, ces suppressions ne vont qu'augmenter les charges de travail de chaque service qui vont devoir composer avec un effectif réduit.

**FO-DGFIP 43** a dénoncé cette méthode qui n'est en fait qu'un outil pour supprimer des emplois. Les divers correctifs présentés au plan local ne servent qu'à faire « avaler » l'objectif final qui était de parvenir à 5 suppressions d'emplois !

La déclinaison pour la Hte-Loire se traduit par :

- **1 IDIV CN (classe normale) supprimé à la DDFIP**
- **1 A supprimé au SIPIE de Brioude dans l'équipe SIE** : la direction motive son choix sur la sur-représentation de A dans le département par rapport aux DDFIP de même catégorie. Le choix du cadre A du SIE a été effectué dans la perspective du transfert du SIE au 01/01/2022 à Yssingeaux ; le prochain départ en retraite de l'agent concerné serait également dans les probabilités .
- **1 B supprimé au SIP d'Yssingeaux sur un emploi non vacant.** Selon la direction, l'agent concerné (le plus jeune administrativement sur le service) pourra se relocaliser sur sa résidence administrative sur un emploi vacant en 2021 (au SIE d'Yssingeaux).
- **1 C prélevé sur un emploi non vacant au SIP du Puy-en-Velay + 1 C prélevé sur un emploi non vacant à la trésorerie du Puy St Jean.**  
Les agents concernés sont les plus jeunes administrativement sur chaque service.  
Interrogée sur leur devenir, la direction indique que 2 postes C seront vacants sur la résidence du PUY au prochain mouvement local.

La direction présente ensuite **les transferts d'emplois et de missions dans le cadre du NRP** en 2021.

- **Création de la trésorerie hospitalière** avec 11 emplois dont :

- 1A + 5B + 1C provenant du SGC du Puy-en-Velay
- 1 B non vacant provenant du SGC de Brioude
- 1C provenant de la trésorerie de Craponne/Arzon
- 1 B provenant d'Yssingeaux

- **Création du SGC de Brioude**

Les deux emplois B (non vacants) de la trésorerie de Sainte Florine sont transférés au SGC de Brioude qui intègre également l'intégralité des emplois de la trésorerie de Brioude.

L'emploi (IDIV CN) de comptable est redéployé en emploi administratif de CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) sur Brioude - Sainte Florine.

- **Création du SGC d'Yssingeaux**

Les deux emplois B (non vacant) et C (vacant) de la trésorerie du Monastier sur Gazeille sont transférés au SGC d'Yssingeaux qui intègre également les emplois de la trésorerie d'Yssingeaux.

L'emploi (IDIV CN) de comptable du Monastier sur Gazeille est redéployé en emploi administratif de CDL sur Monastier-Tence-Montfaucon.

- **Création du SGC de Langeac**

L'emploi C (non vacant) de la trésorerie de Saugues et un emploi vacant de la trésorerie de Cayres seront transférés au SGC de Langeac qui intègre également la totalité des emplois de la trésorerie de Langeac.

L'emploi (IDIV CN) de comptable de Cayres et l'emploi A de comptable de Saugues seront redéployés en emplois administratifs de CDL respectivement sur Cayres-Saugues et Langeac-Paulhaguet.

- **Création du SGC du Puy en Velay**

Les emplois de la trésorerie de Craponne sur Arzon (2 B et 1C non vacants) sont transférés au SGC du Puy en Velay pour les 2 emplois B et à la Trésorerie hospitalière également créée au 01/09 pour l'emploi C.

L'emploi (IDIV CN) de comptable de Craponne sur Arzon est redéployé en emploi administratif de CDL sur Craponne (nord de la communauté d'agglomération).

La direction présente également **les emplois redéployés** dans le département : dans le cadre du transfert de charges entre les SIP du Puy en Velay et le SIPIE de Brioude, et pour anticiper les transferts ultérieurs de charges en provenance des trésoreries mixtes restantes (Bas en Basset, Saint Didier en Velay et Monistrol sur Loire), un emploi B vacant de la trésorerie de Monistrol sur Loire est transféré au SIPIE Brioude (Ligne SIP).

L'emploi de responsable du SIPIE est également redéployé de la ligne SIE vers la ligne SIP.

L'ensemble de ces propositions sont soumises au vote : **tous les représentants du personnel ont émis un vote contre.**

### **3- Règlement intérieur relatif aux horaires variables du SGC d'Yssingeaux applicable à compter du 01/01/2021**

Dans le cadre de la création du SGC d'Yssingeaux, il a été proposé aux agents composant le service et soumis aux horaires variables de voter sur deux typologies distinctes de plages fixes : la 1ère avec un début et une fin de plage variable 7h30/19h et la 2ème 7h00/18h30.

Un vote majoritaire s'est exprimé pour la 2ème typologie.

Les représentants **FO-DGFIP 43** et CGT-FIP 43 ont voté pour cette proposition.

SOLIDAIRES s'est abstenu .

### **4- Questions diverses**

- **Accueil** : rien de neuf si ce n'est que la direction précise qu'un accueil généraliste est nécessaire partout. Les SGC de Monistrol et Langeac devront s'organiser pour donner les réponses de base du périmètre Finances Publiques. Elle nous informe également que la suppression des espèces sera effective dès le mois d'avril pour les régies. Des bureaux de Poste sont prévus pour les dégagement.  
Réaction **FO-DGFIP** : on paie ainsi les conséquences du désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux.
- **FO-DGFIP 43** interroge la direction sur des sujets importants tels que le budget, le rapport d'activité...non inscrits à l'ordre du jour d'un CTL depuis un an. C'est une demande officielle des représentants **FO-DGFIP** qui soulignent que si l'on ne peut pas surseoir au NRP, on ne peut pas mieux surseoir à ces sujets !  
La direction promet de convoquer prochainement un CTL avec ses sujet à l'ordre du jour.
- **Mouvement RH dans l'Est du département** pour remplacer les chefs de service comptable partants : un mouvement d'initiative locale a été mis en place par la direction. Ainsi la gestion de la trésorerie de Bas en Basset sera assurée à compter du 01/09/2021 par l'actuel comptable de la trésorerie de Craponne et celle de la trésorerie de Monistrol sera assurée à compter du 01/02/2021 par l'actuel comptable de la trésorerie de St Didier en Velay.  
Concernant le SGC d'Yssingeaux, aucune candidature ne s'est manifestée en local ; la DDFIP en a donc lancé une au niveau national.  
Pour LE PUY VILLE, la direction a auditionné 3 candidats externes au département pour une affectation au 01/05/2021.
- **Sphère foncière** : **FO-DGFIP 43** a évoqué les évolutions possibles dans ce domaine suite à la sortie d'une note de la Centrale portant sur les possibilités de création de SDIF (Service Départemental Impôts Fonciers) . Un retour en arrière ?  
La direction répond négativement pour l'instant et préconise d'attendre la nomination d'un nouveau DDFIP car les impacts RH risquent d'être importants ; elle craint également la perte de compétence.  
Il semble donc urgent d'attendre...
- En fin de séance, les représentants des personnels ont unanimement fait part du ras le bol des agents tant sur le plan des conditions de travail que de la rémunération (blocage du point d'indice), de l'absence de plan de qualification...

**Les représentants Force Ouvrière : Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE (titulaires), Jérémy FOLL (expert)**

### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

#### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des FP du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*